

Le stationnement anarchique dans certaines rues...

Stationnement interdit devant un garage !!!

Le Code de la route est sans équivoque. Il stipule qu'il est interdit de mettre un véhicule en stationnement devant les accès carrossables des propriétés, à l'exception des véhicules dont le numéro d'immatriculation est reproduit lisiblement sur ces accès. Autrement dit, il est interdit de stationner votre véhicule devant un garage, une entrée de garage ou une voie carrossable, à moins d'avoir un panneau mentionnant clairement votre plaque d'immatriculation.



Stationnement interdit devant un portail ou un parking privé !!!

A partir du moment où il est possible à un véhicule de passer de la voie publique à une propriété privée, l'entrée ou le portail de la cour représente un accès carrossable. Mieux vaut donc éviter de vous garer. Même avec l'autorisation du propriétaire.

Stationnement abusif

Il est interdit de laisser un véhicule en stationnement sur la chaussée, sur un emplacement de stationnement ou dans un parking plus de 7 jours. Cette durée de 7 jours est un maximum car elle est souvent inférieure (par exemple 24 heures, 48 heures ou 72 heures) par arrêté du Maire de la Commune.

Conseils : Avant de laisser votre véhicule en stationnement plus de 24 heures au même endroit, renseignez-vous auprès de la Mairie de la Commune correspondante, pour connaître la durée locale du stationnement abusif. Ainsi, vous éviterez une amende et une mise en fourrière de votre véhicule.

Article R417-12 : Il est interdit de laisser abusivement un véhicule en stationnement sur une route. Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant 7 jours ou pendant une durée inférieure mais excédant celle qui est fixée par arrêté de l'autorité investie du pouvoir de Police. Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^{ème} classe. Lorsque le conducteur ou le titulaire du certificat d'immatriculation est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement abusif, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3.

Stationnement bilatéral

Le stationnement sur la chaussée est autorisé du 1 au 15 mois que du côté des maisons portant des numéros impairs et du 16 à la fin du mois du côté des maisons portant des numéros pairs.

Civisme

Propreté canine

Sur la voie publique, les chiens doivent être tenus en laisse.

Il est interdit de laisser divaguer ces derniers sous peine d'amende. Tous les chiens doivent être pourvus

d'un procédé permettant l'identification de leur propriétaire (tatouage, plaque gravée ou tout procédé agréé par le ministère de l'agriculture).

Chaque propriétaire doit veiller à ce que son animal ne souille pas la voie publique ou les espaces verts par ses déjections et utiliser les caniveaux. Il doit se munir de tout moyen à sa convenance (sachet, pince, ...) pour les ramasser ou les repousser dans le caniveau, le cas échéant.

JE SUIS
PROPRE
AVEC MON
MAÎTRE

Ces infractions sont punissables dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Propreté des trottoirs et caniveaux

Les propriétaires et locataires sont tenus de balayer ou nettoyer, les trottoirs et caniveaux devant leur immeuble, quelle qu'en soit l'affectation. Cette disposition inclut l'enlèvement des feuilles mortes.

En cas de neige et de gel, les propriétaires et locataires riverains sont tenus, de débiter la neige et le verglas des trottoirs et caniveaux, chacun au droit de sa façade. Les neiges et les glaces ne doivent pas être poussées à l'égout, les tampons de regard et les bouches d'égout devant demeurer libres.

Les riverains doivent, au droit de leur parcelle, assurer le désherbage des trottoirs.



Les Travaux d'Accessibilité

Les Services techniques de la Ville ont réalisé les travaux dans le cadre de l'agenda de l'accessibilité.

La création d'un sanitaire handicapé aux normes Ecole Joliot Curie →



← **Parking** : Mise en place d'une matérialisation de la signalétique verticale et horizontale.

Panneaux d'accès : Installation d'une signalétique verticale signalant les accès. ↙ ↘



← Un signal acoustique au service des personnes malentendantes a été installé à la Mairie.

Je vous présente tous mes Vœux pour cette Nouvelle Année !!!





Finances et Réaménagement du Cimetière

Par Jean-Pierre ETUIN, Adjoint délégué aux Finances,
au Cimetière et à la Crèche

Les Finances

Dans un contexte de baisse importante des dotations de l'Etat qui pénalise fortement toutes les Collectivités Territoriales, notre rôle est de gérer au mieux, malgré ce contexte, le budget de notre Commune, sans hausse de la fiscalité locale depuis plusieurs années.

Chacun à notre niveau, nous avons revu nos méthodes de travail, de gestion des stocks, de la mise en concurrence systématique des produits et services (fournitures, téléphonie, assurance, ...), ce qui permet de réaliser, à court et moyen terme, des économies budgétaires qui profiteront aux futures dépenses d'investissement et c'est grâce à l'ensemble du personnel communal et aux élus que ce résultat s'affiche.

Mais jusqu'où les baisses de dotations de l'Etat et aussi la réforme de la taxe d'habitation vont conduire les Collectivités à gérer au mieux leur budget et les investissements nécessaires à la population ?

L'année 2017 a été une année de transition en matière d'investissement. Nous avons terminé ce qui avait été engagé les années précédentes (béguinage, boucle d'eau tempérée...) afin de préparer sereinement les différents projets pour les 2 dernières années du mandat, projets qui vous seront présentés prochainement.

Le Réaménagement du Cimetière

L'année 2016 fut le début du lancement des reprises physiques des caveaux constatés définitivement à l'état d'abandon, ceci a permis de réhabiliter totalement le carré n° 2 du cimetière et ainsi dans le courant de l'année 2017, de pouvoir procéder à la vente de 18 caveaux aux personnes intéressées.

Le montant de la vente de ces caveaux ainsi que des concessions rattachées (19 320,00 €) a été, en grande partie, réinvesti dans l'aménagement du cimetière par le remplacement de 144 mètres de clôture avec la pose d'occultants en résine sur 100 mètres et de haies sur 44 mètres.

Courant novembre/décembre 2017, une autre tranche de travaux d'exhumation a eu lieu en priorisant 14 nouvelles pré-réservations pour une estimation des ventes de 16 000,00 €, qui seront vendues dans le début de l'année 2018. Cette recette sera également réinvestie en partie pour les travaux de remplacement de 165 mètres de clôture.

Dans le courant du 1^{er} trimestre (selon les conditions climatiques), une importante tranche de travaux sera investie et permettra de réhabiliter totalement le carré n° 1 du cimetière communal (carré le plus ancien).

Si vous souhaitez acquérir un caveau qui se trouve dans la procédure, vous pouvez vous rendre en Mairie, je me tiens à votre disposition ainsi que Monsieur Hervé Deruennes, Brigadier-Chef principal de la Police Municipale, afin que vous puissiez acheter ou pré-réserver une de ces concessions.



Les tarifs des caveaux par rapport au nombre de places :

1 place : 500,00 €	2 places : 600,00 €	3 places : 800,00 €
4 places : 1 000,00 €	6 places : 1 400,00 €	



Place à l'Action Sociale

Par Sonia POTEAU, Adjointe déléguée à l'Action Sociale
et à la Culture

Comme les années précédentes a eu lieu la distribution des colis de Pâques aux Aînés de la Commune. C'est toujours avec un réel plaisir que nous procédons à cette agréable action et à ce bon moment de partage au contact des habitants de la Commune. Quelques douceurs très appréciées en ces temps

parfois difficiles pour certains...

Dans le domaine de l'Action Sociale, la Commission et moi-même, en partenariat avec le C.L.I.C. du Cambrésis (Centre Local d'Information et de Coordination) avons proposé, aux habitants, diverses manifestations au cours de l'année 2017. En voici un aperçu :

- La Gym Mémoire connaît toujours autant de succès. Depuis 2014, cette activité se déroule à Iwuy et depuis 2015, c'est au sein de l'auditorium de la Médiathèque que vous pouvez y participer le dernier jeudi de chaque mois. De plus en plus d'habitants de la Commune et des environs prennent part à ce moment utile et agréable. Le cours est dispensé par un éducateur qualifié et très sympathique (Cédric). Les ateliers ludiques, d'une heure, permettent d'entretenir la mémoire tout en sollicitant les muscles, les articulations et en agissant ainsi de manière très positive sur le bien-être, la santé physique et mentale. Après chaque séance, la Municipalité offre une petite collation (café, jus de fruits et biscuits).

Je vous y attends avec grand plaisir !!!

- Courant Mars, des Ateliers du Sommeil se sont déroulés à la Salle polyvalente Louis Cadet (2 séances de 2 heures).

Pourquoi? Pour connaître les différents cycles du sommeil, pour combiner sommeil et santé, pour être bien dans son corps, bien dans sa tête.

Mieux comprendre pour mieux le gérer : Le sommeil et les effets du vieillissement, les maladies associées au sommeil, les conseils de prévention, les ennemis du sommeil, les gestes et les attitudes pour bien dormir, les techniques de relaxation. Ces ateliers intéressants ont eu un beau succès et ont permis, je l'espère, aux participants de retrouver un sommeil de plomb.

- Le C.L.I.C. c'est aussi différents ateliers dans diverses Communes auxquels vous pouvez vous inscrire. Voici un petit aperçu : En 2017, ateliers « Equilibre Alimentaire » à Awoingt, ateliers « Bien chez soi » à Marcoing, groupe de Parole à Neuville-Saint-Rémy.

Le C.L.I.C. vous propose également des sorties :

↪ une sortie à la Chèvrerie Hameau de Bonne Enfance à Crèvecœur-sur-Escaut a eu lieu courant Mars 2017 puis un repas au « Relais de l'Echauguette » dans la Commune Les Rues-des-Vignes, tout ceci pour un montant de 20 €/personne. Si vous êtes intéressés par ces diverses manifestations, il vous suffit de contacter cet organisme (dont vous trouverez les informations sur la page suivante). Vous pouvez également me contacter pour plus d'informations.

Merci encore à Vous tous pour votre participation à ces différents ateliers.

Je vous souhaite une excellente année 2018 avec plein de bonnes choses pour Vous !!!

A bientôt. Sonia.



Un lieu d'accueil de proximité GRATUIT au service des personnes âgées de plus de 60 ans, les personnes en situation de handicap, de leur entourage et des professionnels.

L'équipe vous accueille et vous écoute pour vous informer, orienter, évaluer et coordonner.

Le Relais Autonomie, c'est aussi :

- des temps d'échanges et de rencontre, un centre de ressources documentaires, la coordination des dispositifs existants et le développement de réseaux de professionnels, un rôle de prévention et de sensibilisation.
- des ateliers gratuits de prévention, de mémoire, physiques adaptés, d'équilibre...

**Pour toutes informations : 03.27.82.80.53 – relaisautonomiecisouest@gmail.com
www.clic-cambresis.fr**



**Vous approchez de l'âge de la retraite et vous habitez en zone rurale.
Bonne nouvelle !!! La CARSAT Nord-Picardie vient à vous !
Un camion itinérant va sillonner les 5 départements de la Région.**

Si vous n'avez pas la possibilité d'aller à la CARSAT, la CARSAT viendra à vous. Le Centre Itinérant de Retraite de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail Nord-Picardie a pris la route. Cette agence mobile répond aux besoins des populations des zones rurales et ne pouvant se déplacer. Le camion sillonnera les 5 départements des Hauts-de-France.

Le centre itinérant retraite de la CARSAT Nord-Picardie se déplacera au sein de la commune d'IWUY aux dates suivantes :

Les Vendredis 16 février 2018 de 9h à 12h et 13h à 16h et 2 mars 2018 de 9h00 à 12h et 13h à 16h.

Mais attention, il vous faudra prendre rendez-vous.

Pour le centre itinérant retraite, la prise de rendez-vous s'effectue :

- soit par téléphone au numéro suivant : **06.74.69.44.85,**
- soit par mail à l'adresse : **interventionhainaut@carsat-nordpicardie.fr**

**TOUTES VOS DÉMARCHES,
UNE SEULE ADRESSE !**

**LE CATEAU
ET SES
ENVIRONS**

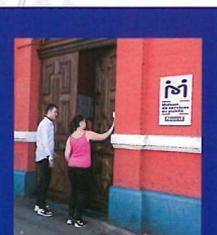
Infos, Conseils :

- > Logement
- > Retraite
- > Droits sociaux...



À la Maison de Services Au Public du Cateau-Cambrésis, vous pouvez :

- > **Obtenir des informations** sur vos démarches et sur les réglementations
- > **Transmettre vos demandes** par voie électronique, faire le point sur vos dossiers en cours
- > **Être aidé** pour la constitution de vos dossiers administratifs
- > **Être accompagné** dans la préparation et la prise de rendez-vous avec l'organisme partenaire



→ MSAP
13 place Richez
Le Cateau-Cambrésis
(en face du Musée Matisse)

Lundi au vendredi
9h-12h et 14h-17h
Le mercredi
9h-13h et 14h-16h

Tél. : 03 59 73 39 00
Plus d'infos sur **lenord.fr**



Les Associations de la Commune (au 31 décembre 2017)

Par Stéphanie DUBOIS, Conseillère déléguée aux Associations
au Calendrier des Fêtes et à la Location des Salles

La liste des Associations	Les Présidents	Pour les contacter...
L'Abeille	M. GUSTIN Pascal	06.84.94.39.15
Airsoft Club Iwuy 59	Mme DEFOSSEZ Corinne	03.27.81.63.92 - 06.88.94.84.96
L'Amicale de l'Étang des Cygnes	M. DEFLANDRE Nicolas	06.15.02.25.85
L'Amicale Laïque (à partir de 4 ans) Danse, Gym, Zumba, Judo...	Mme LECLERCQ Françoise	03.27.74.40.05
L'Amicale des Sapeurs-Pompiers	M. BUIRETTE Bertrand	06.25.29.96.57
Les Amis des Chasses Traditionnelles et Paysannes	M. LOIGNON Philippe	06.17.57.73.26
L'A.P.E. du Collège Jean Moulin	Présidence en attente	apecjmiwuy@gmail.com
L'A.P.E. de l'École Joliot Curie « Les Enfants de la Chaise »	Mme PIQUE Nadège	06.50.15.47.76
Les Chasseurs Particuliers d'Iwuy	M. DUHOUX Bernard	06.37.25.74.52
Le Comité d'Aide aux Anciens	Mme DERUENNES Christelle	06.79.40.43.08
Le Comité Paroissial	M. LOIGNON Jean-Charles	03.27.37.91.83
Dance Passion (à partir de 5 ans)	Mme BOURGEOIS Agnès	06.29.75.13.99
De Fils en Aiguilles	Mme LIAGRE Laurence	03.61.14.02.04 - 06.34.75.76.10
Emmanuel Espoir et Mobilisation pour le Handicap	Mme POULET Rolande	06.18.48.37.96
F.C.I. - Football Club d'Iwuy (à partir de 5 ans)	M. HOURIEZ Emmanuel	07.70.70.44.90
La F.N.A.C.A. - Section Iwuy	M. BRICOURT André	06.24.36.13.43
L'Harmonie Municipale	M. CRAUCK Thierry	harmoniemunicipaleiwuy@hotmail.fr
Iwuy Cyclotourisme	M. DEFOSSEZ Jean-Marie	03.27.79.60.04
Iwuy Kiwi Hockey Club (à partir de 5 ans)	M. ROUSSEL Guillaume	06.73.89.85.09 06.45.02.38.77
Iwuy'Stoire	M. LESPAGNOL Michel	06.12.25.66.59
Iwuy VB - Volley Ball	M. FLAMENT Philippe M. TISON Paul Henri	06.12.38.72.98 06.77.59.06.67
Local Unique Colombophile	M. DESSAINT Marc	06.77.27.48.52
Les Petits Loups	M. OLIVIER Maximilien	06.77.05.76.23
RACH Sécurité	M. THIAIS Joël	06.49.62.81.72
Ratatouille	M. DELABRE Charles-Joseph	03.27.74.03.48
Les Restos du Coeur	Mme CARLIER Michèle	03.27.37.94.21
La Société de Chasse	M. COLAU Jean-Pierre	06.24.23.47.79
Tennis Club d'Iwuy (à partir de 7 ans)	M. LUCAS Pascal	06.08.69.90.98

Les nouveaux Tarifs - Location des Salles

Salle des fêtes et Salle polyvalente Louis Cadet - IWUY			
Contactez la Mairie pour toutes informations complémentaires. Nous tenons à votre disposition une liste de sociétés pour la location de vaisselle. Mairie d'IWUY : 03.27.37.90.31		Été (du 01/04 au 30/09)	Hiver (du 01/10 au 31/03)
		Pour les Iwuysiens	Vin d'honneur (avec 100 verres)
	Repas (avec 100 couverts)	350 €	400 €
Pour les Extérieurs	Vin d'honneur (avec 100 verres)	230 €	300 €
	Repas (avec 100 couverts)	400 €	450 €



Ville d'IWUY

Bulletin Municipal

Edition 2017/2018